

## Conseil municipal du 3 Janvier 2017

Convocation le 20/12/2016

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Absents: Nicolas LAMBERT, Christian LETOVANEC, Marc LYKO, Julie PEYRARD.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 6 Décembre 2016

### Urbanisme :

- 3 DP déposées pour :
  - Une piscine Clos St Victor,
  - Des modifications de façades Chemin de Pelerier,
  - Du photovoltaïque sur toiture Clos St Victor.
- 2 PC déposés pour des maisons individuelles Lot La Noyeraie
- 1 PC modificatif déposé et accepté pour un garage Chemin du Chevalot
- Demande de pièces complémentaires sur un PC de maison individuelle Chemin des Fossiles

### Agglomération :

Monsieur le Maire expose que la loi ALUR, rend obligatoire le transfert de la compétence PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Une opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population peut éviter ce transfert automatique.

Il ressort qu'au niveau communal, cela semble particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:** Par 10 pour, 0 contre, 1 abstention

- s'oppose au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.
- demande au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

### Bâtiments communaux :

- L'expertise des peintures (menuiseries extérieures) qui se dégradent, du bâtiment de l'école a eu lieu, nous sommes en attente d'un compte rendu.
- Monsieur Le Maire rappelle que des délibérations ont été prises pour une demande de subvention sur le projet de mise aux normes accessibilité des ERP auprès du Département de la Drôme et de l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes. Il explique que depuis, un projet de sécurisation du trajet des enfants lors de leur déplacement, plusieurs fois par jour, entre l'école et la salle polyvalente a été élaboré. Un chemin piétonnier sur la RD517 avec l'accord du Département devrait être construit si les moyens financiers le permettent. Monsieur le Maire propose de rajouter ce projet de mise en sécurité des personnes, par un chemin piétonnier, au projet de mise aux normes d'accessibilité de tous les bâtiments communaux. L'ensemble s'élève à 62 000€ HT soit 74 400€ TTC et que celui-ci est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses d'investissement € HT		Recettes attendues €	
VRD	6 000,00	Conseil Départemental au titre de la	17 333,00
Plomberie, Sanitaire	3 300,00	dotations départementales	
Menuiserie, Aménagement	2 490,00	Conseil Départemental au titre des	2 579,00
intérieur mobilier		amendes de police	
Signalétique, dispositifs	5 540,00	Fonds de concours Agglo	13 294,00
techniques		DETR	15 500,00
Maçonnerie Préalable	21 570,00	Autofinancement communal	13 294,00
Maçonnerie	3 640,00		
Accessibilité transport collectif	6 075,00		
Mise en sécurité chemin	12 025,00		
piétonnier			
Imprévus	1 360,00		
<b>Coût total :</b>	<b>62 000,00</b>		<b>62 000,00</b>